

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1061 déterminant le nombre inscriptions au tableau d'avancement du personnel de la trésorerie pour 1939.

n° 1061

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 novembre 1938

Numéro JO
n° 504 du 30/11/1938

Date du numéro
30 novembre 1938

VISAS

Le Gouverneur p. à. de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Vu le décret du 6 août 1921 relatif à l'organisation générale du personnel des Trésoreries coloniales

Vu les besoins du service et la proposition du trésorier-pareur,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Le nombre des inscriptions au tableau d'avancement, qui, conformément à l'article 23 du décret du 6 août 1921 susvisé. peuvent être faites pour 1 année 1939 dans les grades ou classes du cadre du personnel des Trésoreries coloniales en service à la côte française des Somalis, est fixé comme suit: Pour le garde de commis principal hors classe. Nombre : Un (1) Pour le garde de commis principal de 2e hors classe. Nombre : Un (1). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Hubert Deschamps